

[Text]

That would mean that I would have to cross-examine those witnesses, if the committee authorizes me to do so, as to a situation in which there is no accusation. That would be unfair. That is also in the middle of an ongoing investigation by the RCMP.

Senator Balfour: So you are extending the right to remain silent beyond the suspect?

Mr. Pateras: Yes. I am saying that it belongs to others. I am not claiming it for others. I am not quite sure that if the hearings were to continue other people might claim the same right. I am saying that it exists not only for my client, but for others.

I have added that it would be unfair to call these witnesses because I would be in a position of having to cross-examine them with respect to a charge which has not been described yet. There is no charge. On what would I cross-examine them? What will determine the relevancy of the testimony, yet this is the behaviour of Senator Cogger that is being judged here?

Senator Balfour: I apologize, Senator MacEachen. I did not understand that.

Senator MacEachen: Mr. Chairman, because it does bear concretely on a decision the committee must take, I want to be clear in my mind whether Mr. Pateras is asserting quite definitely a claim on behalf of Senator Cogger, that being the right to remain silent, but that he is not claiming that right with respect to any unidentified witnesses.

Mr. Pateras: I am not claiming that right for any unidentified witnesses. I am not asking, on their behalf, if that is what you are saying. I am stating that they, too, have a right, which they may claim.

I am saying, in addition, that to call these people and put me in a position, or my client in a position, of having to cross-examine them, if the committee allows me to do so, would place us in jeopardy in the middle of an RCMP investigation on the same conduct, because at this point we do not know what the charges are and what would be relevant evidence and on what we must base our cross-examination, if we are allowed to conduct cross-examination.

I am saying that the whole issue of hearing other witnesses would be unfair. I am not basing my request for a postponement with respect to other witnesses on legal grounds. I have indicated that I have grounds of fairness and equity, which was the second part of my submission.

Senator Neiman: Mr. Pateras, in your exchange with Senator MacEachen, if I understood you correctly, you did not think Senator Cogger would have suggested that we proceed with this had he known that an RCMP investigation may have been under way or contemplated. If we accept that, what do you think was in Senator Cogger's mind in asking us to do this? I return to the arguments I made in previous meetings of this committee that perhaps what he had in mind—and we

[Traduction]

Cela signifierait que je devrais contre-interroger les témoins en question, si le comité m'y autorise, au sujet d'une situation où l'on n'a porté aucune accusation. Ce serait injuste. Cela se produirait aussi au milieu d'une enquête en cours de la GRC.

Le sénateur Balfour: Vous étendez donc le droit de garder le silence à d'autres personnes qu'au suspect?

M. Pateras: Oui. Ce que je dis, c'est que d'autres personnes ont ce droit. Je ne le réclame pas pour quelqu'un d'autre. Je ne suis pas convaincu que si les audiences devraient se poursuivre, d'autre témoins se prévaudraient du même droit. Je dis simplement qu'il existe non seulement dans le cas de mon client, mais aussi dans celui d'autres témoins.

J'ai ajouté qu'il serait injuste de convoquer les témoins en question parce que je devrais alors les contre-interroger au sujet d'une accusation que l'on n'a pas encore portée. Il n'existe aucune accusation. À quel sujet pourrais-je alors les contre-interroger? En fonction de quoi déterminerait-on la pertinence du témoignage, même si c'est le comportement du sénateur Cogger que l'on juge en l'occurrence?

Le sénateur Balfour: Je m'excuse, sénateur MacEachen, je n'avais pas compris cela.

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, parce que cela a des effets concrets sur une décision que le comité doit prendre, je veux préciser clairement si M. Pateras affirme qu'il revendique sans aucun doute un droit pour le compte du sénateur Cogger, c'est-à-dire le droit de garder le silence, mais qu'il ne revendique pas le droit en question pour tout témoin non identifié.

M. Pateras: Je ne revendique pas ce droit pour n'importe quel témoin non identifié. Je ne demande rien en leur nom, si c'est ce que vous voulez dire. J'affirme tout simplement que les personnes en question ont aussi un droit dont elles peuvent se prévaloir.

J'affirme en outre que convoquer les personnes en question, et nous mettre en position, mon client et moi-même, de devoir contre-interroger les intéressés, si le comité m'y autorisait, cela nous mettrait en danger au milieu d'une enquête menée par la GRC sur la même conduite, parce que nous ne savons pas encore quelles sont les accusations, quels seraient les témoignages pertinents et sur quoi nous devrions fonder notre contre-interrogatoire si l'on nous permettrait de contre-interroger les témoins.

Je dis simplement qu'il serait injuste d'interroger d'autres témoins. Quant aux autres témoins, je ne demande pas de reporter leur convocation pour des raisons juridiques. J'ai aussi dit que j'invoquais des motifs de justice et d'équité dans la deuxième partie de mon mémoire.

Le sénateur Neiman: Monsieur Pateras, si j'ai bien compris votre échange avec le sénateur MacEachen, vous ne pensez pas que le sénateur Cogger aurait demandé que nous allions de l'avant avec l'enquête s'il avait su que la GRC envisageait de tenir sa propre enquête ou l'avait déjà commencée. Si nous admettons cela, à quoi croyez-vous que le sénateur Cogger pensait en nous demandant de tenir cette enquête? Je reviens aux arguments que j'ai avancés au cours des séances précédentes.